

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 1^{er} octobre 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 1^{er} octobre 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Nancy Lemieux Denys Leclerc
Réjean Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Madame Lise Julien, Mairesse suppléante.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs

210-10-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

211-10-2013

PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2013

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Madame la mairesse suppléante demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 septembre 2013 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2386 à 2393 comportant les résolutions #195-09-2013 à #209-09-2013 inclusivement.

Que la mairesse suppléante et la greffière sont autorisées à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

212-10-2013

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 512238 à 512290 inclusivement, totalisant un montant de 26 383,12 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 4661 à 4716 inclusivement, totalisant un montant de 403 738,16 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2009 à 2042 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 76 143,95 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 212-10-2013 au montant de 506 265,23 \$.

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se présente afin de proposer le changement de nom du Boulevard du Centenaire pour Michel Pagé en son honneur et son dévouement. Il propose de faire un sondage afin de voir l'intérêt de la population et l'avis des résidents situés sur le Boulevard du Centenaire qui seront touchés par ce changement de nom. Le conseil prendra le temps de regarder la proposition et l'implication que cela apporte ainsi que d'autre possibilité pour rendre hommage à M. Pagé.

213-10-2013

25 ANS

DU CLUB LA RENCONTRE SAINT-BASILE (N/D : 102-102)

Attendu que le club La Rencontre Saint-Basile est un service offert aux personnes âgées afin de leur permettre de se réunir, de parler et d'éviter la solitude;

Attendu que le club La Rencontre Saint-Basile soulignera son 25^e anniversaire cette année et qu'un souper sera organisé afin de souligner son implication;

Attendu que le club La Rencontre Saint-Basile a besoin de financement pour l'organisation de ce souper et a fait la demande d'un don auprès de la municipalité lors de la séance du 9 septembre dernier;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine le don de 400 \$ versé pour payer une partie des frais et ce don soulignera par le fait même l'appui de la Ville aux membres de La Rencontre Saint-Basile Inc.

Adopté.

214-10-2013

**CONTRAT DE SERVICE AVEC PLANITAXE POUR
RÉCUPÉRATION DES SOMMES ADDITIONNELLES
DES TPS ET TVQ (N/D : 208-150)**

Attendu que la Municipalité désire obtenir à nouveau les services de Planitaxe afin de récupérer des sommes additionnelles en matière de récupération des TPS et TVQ;

Attendu que des sommes substantielles seront tout probablement à nouveau récupérées;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile renouvelle le mandat de Planitaxe pour une mise à jour de l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ.

Que le mandat couvre toutes les années financières admissibles aux réclamations en vertu des dispositions législatives et fiscales.

Qu'une commission équivalente à 35% calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêt, en plus des taxes applicables, sera remise à Planitaxe pour le travail exécuté.

Que lesdits honoraires ne deviendront exigibles que lorsque les remboursements auront été accordés. Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés, la Municipalité n'aura aucuns frais à payer.

Que le directeur générale soit autorisé à signer le contrat de service avec Planitaxe (Ethier avocats inc).

Adopté

215-10-2013

DÉJEUNER BÉNÉFICE / S.Q. (N/D : 102-102)

Attendu que cette activité est dans le but d'amasser des fonds au profit d'organismes du comté;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 50 \$ pour le déjeuner bénéfice des policiers qui se tiendra le 26 octobre 2013.

Adopté.

216-10-2013

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CARREFOUR FM PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Considérant la demande d'aide financière du Carrefour FM de Portneuf qui dispense des services de qualité aux familles en difficulté;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 150 \$ en vue d'aider le Carrefour FM Portneuf à soutenir les ménages en difficulté et de continuer à offrir de bons services de soutien à ces derniers.

Adopté.

217-10-2013

**C.C.U. / DÉROGATION MINEURE POUR
LE 181, RANG SAINTE-ANNE (N/D : 08-181)**

Considérant que ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

Considérant que ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 06-2013;

Considérant que toute la procédure légale a été suivie;

Considérant tous les critères à considérer;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la dérogation mineure suivante, à savoir ;

Pour le 181 rang Sainte-Anne : que lors de la construction du bâtiment complémentaire (garage isolé), la superficie totale des bâtiments complémentaires (garage isolé et attenant) soit de 124.8 mètres carrés (1343.5 pieds carrés) sur une norme habituellement requise de 120 mètres carrés (1291.5 pieds carrés), soit la superficie totale maximal admise pour un terrain de dimension de plus de 1200 mètres carrés, le tout en vertu du Règlement de zonage #07-2012, Article 7.2.2.2.

Que l'inspectrice en bâtiment est autorisée à délivrer le permis de construction.

Adopté.

218-10-2013

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 01-2012 CONCERNANT
LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE DU
CENTRE ERNEST-J.-PAPILLON (N/D: 103-121)**

Considérant que la demande du directeur des Loisirs pour ajouter une catégorie spécifique à la location de salle du règlement 01-2012;

Considérant que cette demande vise à offrir un tarif préférentiel pour les résidents de Saint-Basile lors des réceptions après funérailles ;

Attendu que le point 6.4.1 du règlement 01-2012 mentionne les différents tarifs de location pour les résidents et non résidents ;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'ajout du tarif suivant :

Réception fait par :	GYMNASE 350 pers.	RÉSIDENT DE SAINT-BASILE
Un privé pour réception après funérailles Salle montée par le locataire	140 \$	50 \$

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte d'enlever la note 1 du tableau des tarifs au point 6.4.1 :

« 1 Exception; Funérailles déduction de 50 \$ »

Que les modifications sont effectives à compter du 1^{er} octobre 2013.

Adopté.

219-10-2013

**DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
– TEMPS SUPPLÉMENTAIRES (N/D : 303-115)**

Attendu qu'à son contrat de travail, le directeur des travaux publics a un maximum de 100 heures de temps supplémentaires à temps simple qui pourront lui être payées;

Attendu qu'en raison de différentes circonstances aux travaux publics (maladie, congé sans solde, congé parental, etc.), le directeur des travaux publics dépasse le maximum de 100 heures prévues;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte pour la présente année, qu'au lieu de 100 heures de temps supplémentaires à temps simple qui pourront lui être payées, le maximum soit de 200 heures, le tout selon les conditions mises au contrat de travail du directeur des travaux publics, pour les années 2011 à 2015 incluses.

Adopté.

220-10-2013

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POMPE ABS 3 POUCES
AU POSTE D'ÉGOUT PP5 (N/D : 706-123)**

Considérant qu'il a lieu de changer une des deux pompes au poste de pompage d'égout sur la rue Fournier (PP5);

Considérant le constat fait par notre directeur des travaux publics, concernant la problématique de charpie rencontrée dans notre réseau d'égout sanitaire;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'une pompe ABS 3 pouces de CWA, 118, rue de la Gare, St-Henri, Québec, G0R 3E0, au montant de 4 875 \$, taxes, transport et installation en sus;

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus affectés à l'égout.

Adopté.

221-10-2013

**ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER, SECTEUR
SAINTE-MADELEINE - CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR
MONSIEUR JERRY BURNS (N/D : 602-150)**

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile décrète que Monsieur Jerry Burns, 201 route Gaffenay, Pont-Rouge, est l'entrepreneur retenu pour l'entretien des chemins d'hiver, secteur Sainte-Madeleine.

Que le contrat à intervenir est d'une durée d'un (1) an (2013-2014), pour un montant forfaitaire de 20 276 \$, auquel s'ajoutent les taxes en vigueur au moment de la fourniture de services.

Que le conseil accepte de reprendre le contrat dans les cas de maladies ou d'accidents à l'entrepreneur Monsieur Jerry Burns.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, ledit contrat à intervenir et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Que Monsieur Yves Savard, contremaître soit nommé représentant municipal et que Monsieur Mario Gendron agira à ce titre en cas d'absence de Monsieur Savard.

Adopté.

222-10-2013

**MANDAT À LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE
(LEQ) POUR RÉALISER UNE CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – PHASE II / DANS LE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
SAINT-BASILE SUR LE PARC, PHASE 2 (N/D : 602-130)**

Attendu que par notre résolution numéro 158-06-2013, nous avons accordé à la firme LEQ Ltée le mandat de réaliser une étude géotechnique et une évaluation environnementale de site – phase 1, dans le développement résidentiel Saint-Basile sur le Parc, phase 2;

Attendu que suite au mandat accordé, il y a lieu de faire une caractérisation environnementale des sols – Phase II;

Attendu l'offre de services professionnels de Monsieur Alexandre Prince, ing. jr et chargé de projet - Environnement de LEQ Ltée, en date du 16 septembre 2013, en vue de réaliser une caractérisation environnementale des sols – Phase II, en complément des conclusions et recommandations de l'évaluation environnementale de site – Phase 1 réalisée par leur firme, dans le développement résidentiel Saint-Basile sur le Parc, phase 2;

En conséquence, **sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à la firme LEQ Ltée le mandat de réaliser une caractérisation environnementale des sols – Phase II, dans le développement résidentiel Saint-Basile sur le Parc, phase 2.

Que ledit mandat est octroyé pour un montant de 5 500 \$, taxes en sus et incluant les frais de déplacement.

Que ledit montant sera affecté à même le règlement d'emprunt numéro 04-2011.

Adopté.

223-10-2013
Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Port neuf

AVIS DE MOTION

D'un règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Je, soussigné, Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Et j'ai signé : _____
Réjean Leclerc, conseiller

224-10-2013

RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE
DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PROJET #1211 (N/D : 602-130)

Attendu que Monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur, en date du 26 septembre 2013, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 2 du projet de réfection du rang Sainte-Anne;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 2 est de l'ordre de 331 437,02 \$, taxes en sus;

Attendu qu'avec les dénonciations reçues en rapport avec les présents travaux, il y a lieu de demander à l'entrepreneur des quittances ou au moins des preuves de paiement des montants dû aux sous-traitants;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denys Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement de l'ordre de 331 437,02 \$, plus taxes et autorise Paulin Leclerc, directeur général à signer ledit décompte numéro 2.

Adopté.

225-10-2013

CESSION DE TERRAINS (N/D : 701-123)

Attendu que la Ville de Saint-Basile est régie par la Loi sur les Cités et Villes et la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que dans le cadre de la rénovation cadastrale, la municipalité serait propriétaire d'une bande de terrain, identifiée comme étant le numéro 4 898 010, contiguë aux propriétés de Messieurs Réjean Pagé et Tony Marcotte;

Attendu que dans les faits, Messieurs Pagé et Marcotte occupent chacun une partie de ladite bande de terrain;

Attendu qu'il n'y pas d'avantages pour la municipalité de conserver cette bande de terrain;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de céder à Messieurs Pagé et Marcotte, la bande de terrain contiguë à leur terrain;

Que Monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre devra décrire la bande de terrain à être cédée à chacun;

Que les acquéreurs devront défrayer les coûts de l'arpenteur-géomètre, du notaire et de tout autre professionnel jugé nécessaire afin de réaliser la transaction.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, en tenant compte que les acquéreurs paient tous les frais des professionnels, accepte de vendre à chacun la bande de terrain pour la somme de 1 \$.

Que s'il y a des installations d'utilité publique ou privée, telles que système d'aqueduc, d'égout, droit de passage, fossé d'égouttement, etc., l'acquéreur du terrain devra consentir, aux propriétaires desdites installations, un droit de passage ou une servitude.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général soient et son autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

226-10-2013

**FIXATION SALAIRES ET AUTRES CONDITIONS
POUR CERTAINS(ES) EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire et autres conditions pour certains(es) de ses employés(es);

Attendu que Madame Joanne Villeneuve avait reçu une entente lors de son entrevue et embauche avec Monsieur le Maire Jean Poirier et Monsieur Paulin Leclerc Directeur général;

Attendu que cette entente consistait en une augmentation de salaire de 3\$/heure ainsi que la signature d'un contrat de travail spécifique au poste lors de la prise du plein pouvoir au poste de secrétaire-trésorière;

Attendu que la prise du plein pouvoir du poste a été devancé vu le départ imprévu de Madame Laurie Mimeault (greffière) qui n'était pas su au moment de l'entente;

Considérant qu'il y a période électorale et que Madame Villeneuve désire fixer cette entente par résolution en prévention des changements électoraux s'il y a lieu;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de respecter l'augmentation du salaire de 3\$ tel que prévu par l'entente;

Que la prise d'effet de cet ajustement sera spécifiée dans le contrat de travail;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Paulin Leclerc à rédiger le contrat de travail spécifique au poste d'ici le 31 décembre 2013;

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

227-10-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30.

Adopté.

Lise Julien, Mairesse suppléante

Joanne Villeneuve, Greffière

